

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1323

9 juillet 2009

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------------|--|--------------|
| AIR S.à r.l. | 63459 | Kuylenstierna & Skog S.A. | 63497 |
| Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l. | 63491 | Laodicia S.A. | 63466 |
| A + P Kieffer Omnitec S.à r.l. | 63486 | Marbrerie Mosar S.à r.l. | 63496 |
| Attitude Studio Lux S.A. | 63459 | Monalux S.A. | 63497 |
| BSI Luxembourg S.A. | 63467 | Motion Prod Management S.A. | 63464 |
| Canisse S.A. | 63500 | MSI Beta S.à r.l. | 63481 |
| Canussel Dopo S.A. | 63501 | M.S. S.à r.l. | 63489 |
| CELSIUS EUROPEAN Lux 2 S.à r.l. | 63500 | M.S. SCI | 63489 |
| Chotebor Holdings S.à r.l. | 63460 | Negustori Europe S.A. | 63499 |
| Clorin S.A. | 63487 | Patina S.A. | 63463 |
| Comodo S.à r.l. | 63458 | Ramsac S.A. | 63499 |
| Comodo S.à r.l. | 63458 | RESONOR Luxembourg S.A. | 63494 |
| Compagnie de Gestion Foncière S.A. | 63496 | Rheinisch-Luxemburger Immobilien A.G. | 63461 |
| COREAL Construction S.à r.l. | 63460 | Rupert Foundation S.A. | 63459 |
| Cosy Finance S.A. | 63463 | Shire Luxembourg S.à r.l. | 63462 |
| DEFILUX (Développement et Finance Luxembourg) S.A. | 63500 | SKOK Holding S.à r.l. | 63461 |
| Dexia Prime Advanced | 63460 | Standard Chartered Investments (Luxembourg) S.A. | 63484 |
| Element Power G.P. S.à r.l. & Partners S.C.A. | 63468 | Technology in Central and Eastern Europe S.C.A. SICAR | 63463 |
| Elycar Investissements S.A. | 63462 | Threadneedle Management Luxembourg S.A. | 63484 |
| Erma Holding S.A. | 63494 | Tishman Speyer Karlshoefe Holdings S.à r.l. | 63498 |
| Eupalia S.A. | 63458 | Tishman Speyer Q106 L.P. S.à r.l. | 63468 |
| European NPL S.A. | 63494 | Tishman Speyer Rentiers Holdings II S.à r.l. | 63467 |
| Faune Holding S.A. | 63464 | Tishman Speyer Rentiers Holdings I S.à r.l. | 63466 |
| F&D S.à r.l. | 63461 | TS Deutschland Portfolio Holdings S.à r.l. | 63465 |
| Flime Investments S.A. | 63478 | Two BB Textile S.à r.l. | 63497 |
| Geluco Holding S.A. | 63494 | Valugy S.A. | 63458 |
| Gentleways S.à r.l. | 63502 | Vimark S.A. | 63496 |
| Gmul Europe S.A. | 63465 | | |
| Holding de Financement et de Développement S.A. | 63494 | | |
| Immobilière MATCH | 63462 | | |
| Internaxx Bank S.A. | 63472 | | |
| Ipool S.à r.l. | 63461 | | |
| Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings S.à r.l. | 63501 | | |

Comodo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.
R.C.S. Luxembourg B 145.470.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 avril 2009

A l'unanimité, l'Assemblée Générale extraordinaire accepte la cession de 160 parts sociales (160 parts sociales) appartenant à Monsieur Daniel COLJON, domicilié à Frassem, Chemin du Glissisbour, 15, B-6700 ARLON, au profit de Monsieur Robert TONINI, domicilié à Rue des Étangs, 26 à B-6780 MESSANCY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18.30 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Coljon Daniel / Coljon Dylan / Coljon Doryan / Tonini Robert
Gérant / Gérant administratif / Gérant administratif / -

Référence de publication: 2009076853/14.

(090091021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Comodo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.
R.C.S. Luxembourg B 145.470.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 26 mars 2009

A l'unanimité, l'Assemblée Générale extraordinaire accepte la cession de l'intégralité des parts sociales (155 parts sociales) appartenant à Monsieur Antonio LOPES, domicilié à Rue Auguste Liesch, 33 à L-8067 BERTRANGE, au profit de Monsieur Daniel COLJON, domicilié à Frassem, Chemin du Glissisbour, 15, B-6700 ARLON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18.30 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Coljon Daniel / Coljon Dylan / Coljon Doryan / De Jesus Lopes Antonio
Gérant / Gérant administratif / Gérant administratif / -

Référence de publication: 2009076855/14.

(090091015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Eupalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 130.387.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 30 avril 2009 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Roger GREDEN, demeurant 4A, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009076906/15.

(090091559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Valugy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 61.264.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALUGY S.A.
Gérard BIRCHEN / Jacques CLAEYS

Référence de publication: 2009076985/11.

(090091163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Attitude Studio Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 100.526.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 17/06/2009 à Luxembourg

L'Assemblée prend connaissance de la lettre de démission de Monsieur Yves-Alain ACH de son poste de commissaire de la société et nomme en remplacement la société READ SARL, 3a, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, RCS B 45083.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2015.

Signature.

Référence de publication: 2009076947/13.

(090091557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

AIR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 133.618.

Extrait de la résolution prise par les Associés de la Société en date du 16 Juin 2009

Les Associés ont décidé de nommer Mr. Jean Lemaire, ayant son adresse professionnelle au 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, comme gérant de type B de la Société avec effet au 16 juin 2009 et ce pour une durée indéterminée.

Au 16 juin 2009, le Conseil de Gérance est donc composé de:

- Petronella J. S. Dunselman, gérant de type A, ayant son adresse professionnelle enregistrée au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Zamyra H. Cammans, gérant de type A, ayant son adresse professionnelle enregistrée au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Jeremy Paul, gérant de type B, ayant son adresse professionnelle enregistrée au 33 Riverdale Gardens, GB-TW1 2BX East Twickenham, Middlesex, Grande-Bretagne;

- Jean Lemaire, gérant de type B, ayant son adresse professionnelle enregistrée au 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009076946/25.

(090091563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Rupert Foundation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 9.283.

EXTRAIT

Le siège social et le lieu principal des activités de la Société ont été transféré de Luxembourg à Jersey, à Sir Raleigh House, 48/50 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 4HH avec effet au 1^{er} avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009076936/260/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07247. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090091375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Chotebor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 109.933.

Extrait de la résolution prise par l'Associé Unique de la Société en date du 16 juin 2009

L'Associé Unique a décidé de nommer Mr. Jean Lemaire, ayant son adresse professionnelle au 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, comme gérant de type B de la Société avec effet au 16 juin 2009 et ce pour une durée indéterminée.

Au 16 juin 2009, le Conseil de Gérance est donc composé de:

- Petronella Johanna Sophia Dunselman, gérant de type A, ayant son adresse professionnelle enregistrée au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Zamyra Heleen Cammans, gérant de type A, ayant son adresse professionnelle enregistrée au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Jeremy Paul, gérant de type B, ayant son adresse professionnelle enregistrée au 43 Grosvenor Street, GB- W1K 3HL Londres, Grande- Bretagne;

- Jean Lemaire, gérant de type B, ayant son adresse professionnelle enregistrée au 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009076944/25.

(090091571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

COREAL Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 110.529.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 26 mars 2009

A l'unanimité, l'Assemblée Générale extraordinaire accepte la cession de l'intégralité des parts sociales (155 parts sociales) appartenant à Monsieur Daniel COLJON, domicilié à Frassem, Chemin du Glissisbour, 15, B-6700 ARLON, au profit de Monsieur Antonio LOPES, domicilié à la Rue Auguste Liesch, 33 à L-8067 BERTRANGE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18.30 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Coljon Daniel / De Jesus Lopes Antonio.

Référence de publication: 2009076856/13.

(090091013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Dexia Prime Advanced, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.505.

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de:

Monsieur Hugo LASAT de son mandat d'administrateur en date du 31 janvier 2009,

et a décidé de coopter:

Monsieur Wim VERMEIR, Global Head of Equity Management, Dexia Asset Management, rue Royale, 180, B-1000 Bruxelles, à la fonction d'administrateur en date du 6 février 2009.

Cette cooptation sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour DEXIA PRIME ADVANCED, SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009076867/16.

(090091546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Ipool S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 130.379.

—
EXTRAIT

Le mandat de gérant de classe A de Monsieur Stephen GRAY a pris fin le 1^{er} décembre 2008 et Monsieur Gregg Frederic CARPENE, demeurant à 1752 Horseshoe Bend Yardley, Pennsylvanie 19067 États-Unis d'Amérique, né le 27 décembre 1962 à New York, a été nommé en son remplacement pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009076880/15.

(090091082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Rheinisch-Luxemburger Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 67.152.

Par résolutions prises en date du 9 juin 2009, l'actionnaire unique a décidé de renouveler le mandat de Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que «Rechnungskommissar», pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009076904/13.

(090091474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

F&D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 97.304.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNITED INTERNATIONAL MANAGEMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009076983/11.

(090091549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

SKOK Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 47.168.554,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 133.842.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 juin 2009

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009076958/15.

(090091267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Elycar Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.764.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4 mai 2009, acte n°219 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
L-2013 Luxembourg
Boîte Postale 320
Notaire

Référence de publication: 2009076956/208/15.

(090091097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Shire Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.123.

L'adresse du gérant de catégorie A Leonard de Waal a changé et se trouve à présent au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009076951/12.

(090091395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Immobilière MATCH, Société Anonyme.

Siège social: L-8018 Strassen, 1, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 21.813.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Strassen le 02 juin 2009

Nominations statutaires

Les mandats d'administrateur de Mr Louis Martin domicilié au 1 Rue Général Foy à 75008 Paris et de Réviseur d'Ernst & Young dont le siège est au n°7 Parc d'Activité L-5365 Munsbach viennent à échéance à l'issue de la présente Assemblée.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide de prolonger les mandats d'Administrateur de Mr Louis Martin domicilié au 1 Rue Général Foy à 75008 Paris pour une période de 3 ans venant à échéance à l'issue de la l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012 et de Réviseur de Ernst & Young représenté par Monsieur Werner Weynand, dont le siège social est au n° 7 Parc d'Activité L-5365 Munsbach pour un 1 an échéant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Il en résulte que la composition actuelle du Conseil est la suivante:

- Monsieur Adrien Segantini, président administrateur délégué, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010

- Monsieur Louis Martin, administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012

- Monsieur Vincent Descours, administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010

Strassen, le 03 juin 2009.

Pour extrait conforme
Adrien SEGANTINI
Administrateur délégué

Référence de publication: 2009076949/27.

(090091380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Technology in Central and Eastern Europe S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 132.831.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire de la société tenue au siège social le 28 avril 2009

- Le mandat du réviseur d'entreprise KPMG AUDIT Sàrl, enregistré sous le numéro B 103.590, siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est renouvelé pour une nouvelle période d'une année, soit jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

For Technology in Central and Eastern Europe S.C.A. SICAR

Signature

Mandatory

Référence de publication: 2009076973/17.

(090091570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Cosy Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 65.606.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Pour COSY FINANCE S.A.

Société anonyme

Experta anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009076954/14.

(090090881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Patina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 71.927.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 9 juin 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- LEEWARD FUND MANAGEMENT LTD, Administrateur, Lyford Manor, West Bay Street, N-7776 Nassau, Bahamas, représenté par son représentant permanent Monsieur Peter VANDERBRUGGEN;

- TREMONT VENTURES LLC, Administrateur, 2711 Centerville Road, suite 400, DE 19808 Wilmington, Etats-Unis, représenté par son représentant permanent Monsieur Peter VANDERBRUGGEN;

- Monsieur Peter VANDERBRUGGEN, Administrateur-Président, directeur d'entreprise, 37 Thurloe Court, Fulham Road, SW3 6SB London, Royaume Uni.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 9 juin 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- HAIPO LTD, Room 16-17 16F New Victory House, 103 Wing Lok Street, Sheung Wan

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Pour PATINA S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009076977/23.

(090092101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Faune Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.514.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 18 juin 2009

1. Le mandat d'administrateur de M. Pietro LONGO est venu à échéance et n'a pas été renouvelé.
2. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
3. M. Eric MAGRINI a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
4. M. Philippe TOUSSAINT a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
5. La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a été reconduite ans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
6. M. Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FAUNE HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009076948/24.

(090091606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Motion Prod Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 113.780.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue à Bertrange en date du 18 juin 2009 à 16 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG Sàrl, ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Nomination des représentants permanents

La société PROCEDIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 4 octobre 2006, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966 employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2012.

La société CRITERIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 4 octobre 2006, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967 employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2012.

Bertrange, le 18 juin 2009.

MOTION PROD MANAGEMENT SA

PROCEDIA Sàrl / CRITERIA Sàrl

Administrateur / Administrateur

Représentée par Madame Catherine DE WAELE / Représentée par Monsieur Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009077093/30.

(090091924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

TS Deutschland Portfolio Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.536.650,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.209.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 avril 2009 que:

- Mr Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 23 Cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange (Luxembourg), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat.

- Ms. Vanessa Gelado, née le 9 mars 1980 à Vizcaya (Espagne), ayant pour adresse professionnelle 61 Aldwych WC2B 4AE Londres (Royaume-Uni) a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

- Mr. Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych WC2B 4AE à Londres (Royaume-Uni), a été nommé Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Ms. Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Mr. Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille (France), ayant son adresse professionnelle au 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 mai 2009 que:

- Ms. Géraldine Copeland-Wright, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant pour adresse professionnelle au 14 Kingsway WC2B 6LH Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009077098/36.

(090092479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Gmul Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 129.648.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 13 mai 2009

L'assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale révoque M. Ofer PUA de son poste d'administrateur,

Deuxième Résolution

L'assemblée générale nomme M. Rafi ORI, demeurant à 16 Alexandre Penn Street, Tel Aviv, IL-69641 ISRAEL, au poste d'administrateur,

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demande plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

La société GMUL EUROPE S.A

Signatures

Référence de publication: 2009077125/18.

(090091858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Laodicia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 55.403.

—
Nomination des représentants permanents

La société PROCEDIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B rue Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 18 juin 2008, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966 employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2014.

La société CRITERIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 18 juin 2008, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967 employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2014.

Bertrange, le 18 juin 2009.

LAODICIA SA

PROCEDIA Sàrl / CRITERIA Sàrl

Administrateur / Administrateur

Représentée par Madame Catherine DE WAELE / Représentée par Monsieur Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009077097/23.

(090091934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Tishman Speyer Rentiers Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.675.225,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 115.236.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 avril 2009 que:

- Mr. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 23 Cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange (Luxembourg), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat.

- Ms. Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 34-48 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Mr. Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille (France), ayant son adresse professionnelle au 34-48 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 mai 2009 que:

- Ms. Géraldine Copeland-Wright, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant pour adresse professionnelle au 14 Kingsway WC2B 6LH Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009077101/31.

(090092476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Tishman Speyer Rentiers Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 612.200,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 115.328.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 avril 2009 que:

- Mr. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 23 Cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange (Luxembourg), a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat.

- Mr. Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych WC2D 4AE à Londres (Royaume-Uni), a été nommé Gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Ms. Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Mr. Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille (France), ayant son adresse professionnelle au 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 mai 2009 que:

- Ms. Géraldine Copeland-Wright, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant pour adresse professionnelle au 14 Kingsway WC2B 6LH Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1738 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009077100/34.

(090092477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

BSI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 74.425.

—
EXTRAIT

Lors d'une assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 20 avril 2009 pardevant Maître Joëlle Baden et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association du 30 avril 2009, numéro 914, l'actionnaire unique de la Société a décidé que l'ensemble des résolutions prises lors de cette assemblée générale extraordinaire produiront leurs effets sous la condition préalable de l'enregistrement du transfert de patrimoine professionnel à l'Office du registre de Commerce du canton de Tessin (Suisse).

Il résulte d'un extrait du Registre de commerce du Canton Tessin daté du 29 avril 2009 de la société BSI S.A. (ci-après «BSI»), société de droit suisse ayant son siège social à Lugano, que le transfert de patrimoine professionnel suivant contrat de transfert signé en date du 20 avril 2009 pardevant Maître Joëlle Baden, a bien été enregistré au Registre de commerce du Canton Tessin (Suisse).

La condition préalable précitée est donc remplie.

BSI Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009077087/20.

(090091887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Tishman Speyer Q106 L.P. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.245.950,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.135.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 avril 2009 que:

- Ms. Vanessa Gelado, née le 9 mars 1980 à Vizcaya (Espagne), ayant pour adresse professionnelle 61 Aldwych WC2B 4AE Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

- Mr. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 23 Cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange (Luxembourg), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat.

- Mr. Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych WC2B 4AE à Londres (Royaume-Uni), a été nommé Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Ms. Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Mr. Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille (France), ayant son adresse professionnelle au 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 mai 2009 que:

- Ms. Géraldine Copeland-Wright, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant pour adresse professionnelle au 14 Kingsway WC2B 6LH Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009077102/36.

(090092474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Element Power G.P. S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 141.860.

In the year two thousand and nine, on the twenty ninth day of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

Was held:

an extraordinary general meeting of shareholders (the "General Meeting") of Element Power G.P. S.à r.l. & Partners S.C.A., a société en commandite par actions, with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 141.860, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 5 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2,499 of 13 October 2008, page 119.944 (the "Company").

The articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 29 May 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The General Meeting was opened by Mr Gérard Maîtrejean, lawyer, residing in Luxembourg, the chairman, who appointed as secretary Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, the General Meeting elected as scrutineer Pawel Hermelinski, lawyer, residing in Luxembourg (the "Bureau").

The Bureau of the General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

(a) Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred ninety-four thousand eight hundred and ten Euro (EUR 294,810.-) in order to bring it from its current amount of two hundred sixty-one thousand one hundred and thirty-eight Euro (EUR 261,138.-) to five hundred fifty-five thousand nine hundred and forty-eight Euro (EUR 555,948.-) by the issuance of two hundred ninety-four thousand eight hundred and ten (294,810) new ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and the same rights and obligations as the existing ordinary shares;

(b) Waiver by the current shareholder(s) of their preferential subscription right in favour of and approval of the subscription by Element Power G.P. S.à r.l. ("Element Power GP") in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time;

(c) Subscription and full payment at nominal value of the newly issued shares by Element Power GP by contribution in kind consisting of a claim of Element Power GP against the Company for an amount of two hundred ninety-four thousand eight hundred and ten Euro (EUR 294,810.-);

(d) Subsequent amendment of the first paragraph of Article 6 of the articles of association;

(e) Appointment of Pedro Barriuso as a new member of the Supervisory Board of the Company;

(f) Miscellaneous.

II. All current shareholders (collectively referred to hereinafter as the "Shareholders") represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders, the Bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are represented at the present General Meeting, so that the General Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved, the General Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting unanimously RESOLVES to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of two hundred ninety-four thousand eight hundred and ten Euro (EUR 294,810.-) in order to bring it from its current amount of two hundred sixty-one thousand one hundred and thirty-eight Euro (EUR 261,138.-) to five hundred fifty-five thousand nine hundred and forty-eight Euro (EUR 555,948.-) by the issuance of two hundred ninety-four thousand eight hundred and ten (294,810) new ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and the same rights and obligations as the existing ordinary shares.

Second resolution

The General Meeting unanimously RESOLVES to waive the Shareholders' preferential subscription right in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time, and to accept the subscription of the new shares by Element Power G.P. S.à r.l., prenamed.

Subscription - Payment

THEREUPON,

Element Power G.P. S.a r.l., prenamed, hereby represented by Mr Gerard Maitrejean by virtue of a proxy under private seal declares to subscribe for two hundred ninety-four thousand eight hundred and ten (294,810) newly issued ordinary shares and to pay them fully by contribution in kind of a claim of Element Power G.P. S.a r.l., prenamed, against the Company for an amount of two hundred ninety-four thousand eight hundred and ten Euro (EUR 294,810.-) (the "Claim").

Two hundred ninety-four thousand eight hundred and ten (294,810) newly issued ordinary shares have been fully paid at nominal value by contribution in kind of liquid and unquestionable Claim held towards the Company so that the total amount of two hundred ninety-four thousand eight hundred and ten Euro (EUR 294,810.-) is from now on at the disposal of the Company.

In conformity with article 32-1 (5) of the law dated August 10, 1915, governing commercial companies, the Claim contributed to the share capital of the Company has been subject to a contribution in kind report drawn up by FAcTS Audit S.à r.l., independent auditor (réviseur d'entreprises), having its registered office at boulevard Prince Henri 41, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and which concludes as follows:

"Based on our work and given the market condition and other circumstances prevailing at the date of this report, nothing came to our attention that causes us to believe that, the fair market value of the Advance to be contributed to the Company is not at least equal to the value of the Shares to be issued."

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the General Meeting unanimously RESOLVES to amend Article 6, of the Company's articles of association, which will henceforth have the following wording:

"The Corporation has a subscribed share capital of five hundred fifty-five thousand nine hundred and forty-eight Euro (EUR 555,948.-) represented by one (1) general partner share (the "General Partner Share") and five hundred fifty-five thousand nine hundred and forty-seven (555,947) ordinary shares (each an "Ordinary Share"), all with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each."

Fourth resolution

The General Meeting unanimously RESOLVES to appoint Mr Pedro Barriuso, Chairman of Element Power's group of companies, born on 16 September 1961 in Bilbao (Vizcaya), Spain, residing at Alcobendas, avenida de Bruselas, 13, edificio America, Piso 1, Puerta D, as new member of the Supervisory Board of the Company, with immediate effect and for a period ending on the day of the annual shareholders' meeting to be held in 2014.

The Supervisory Board of the Company will therefore be composed of the following members:

- 1) Mr Michael O'Neill;
- 2) Mr Joseph Edwards Slamm III;
- 3) Mr Shaun Kingsbury;
- 4) Mr Pedro Barriuso

There being no further business, the General Meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 2,100.- Euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf mai. Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée Générale") de la société en commandite par actions, Element Power GP S.à r.l. & Partners S.C.A., ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.860, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 octobre 2008, numéro 2.499 page 119.944 (la "Société").

Les statuts ont été modifiés par l'acte du notaire soussigné en date du 29 mai 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard Maîtrejean, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, l'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Monsieur Pawel Hermelinski, avocat, demeurant à Luxembourg (le "Bureau").

Le Bureau ainsi constitué, le président a exposé et requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

(a) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent dix euros (EUR 294.810,-) en vue de porter son montant actuel de deux cent soixante et un mille cent trente-huit euros (EUR 261.138,-) à cinq cent cinquante-cinq mille neuf cent quarante-huit euros (EUR 555.948,-) par l'émission de deux cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent dix (294.810) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro chacune (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

(b) Renonciation par les actionnaires actuels de la Société à leur droit préférentiel de souscription en faveur de et approbation de la souscription par Element Power GP S.à r.l. ("Elément Power GP") conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée;

(c) Souscription et libération entière à la valeur nominale des actions nouvellement émises par Elément Power GP par un apport en nature qui consiste en une créance de Element Power GP contre la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent dix euros (EUR 294.810,-);

(d) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 6 des statuts de la Société;

(e) Nomination de Pedro Barriuso en tant que nouveau membre du conseil de surveillance de la Société;

(f) Divers.

II. Tous les actionnaires actuels (ci-après collectivement appelés les "Actionnaires") représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés.

III. Au vu de la prédite liste de la présence, il apparaît que toutes les actions en circulation sont représentées à la présente Assemblée Générale, ainsi l'Assemblée Générale peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits précités ayant été approuvés, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale DECIDE à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent dix euros (EUR 294.810,-) en vue de porter son montant actuel de deux cent soixante et un mille cent trente-huit euros (EUR 261.138,-) à cinq cent cinquante-cinq mille neuf cent quarante-huit euros (EUR 555.948,-) par l'émission de deux cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent dix (294.810) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro chacune (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale DÉCIDE à l'unanimité de renoncer au droit préférentiel de souscription des actionnaires conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée et d'accepter la souscription par Element Power GP S.à.r.l., prénommée.

Souscription - Libération

SUR CE,

Element Power G.P. S.à r.l., prénommée, ici représentée par Monsieur Gérard Maîtrejean en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire aux deux cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent dix (294.810) nouvelles actions ordinaires émises et de les libérer intégralement par un apport en nature d'une créance D'élément Power G.P. S.à r.l., prénommée, contre la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent dix euros (EUR 294.810,-), (la "Créance").

Deux cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent dix (294.810) nouvelles actions ordinaires ont été entièrement payées à leur valeur nominale par une contribution en nature d'une Créance liquide et incontestable détenue envers la Société afin que le montant de deux cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent dix euros (EUR 294.810,-) soit dès à présent à la disposition de la Société.

Conformément à l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la Créance apportée au capital social de la Société a fait l'objet d'un rapport dressé par FAcTS Audit S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social boulevard Prince Henri 41, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et qui conclut comme suit:

"Basé sur notre travail et suivant les conditions du marché et autres événements prévalant à la date de ce rapport, rien n'a été porté à notre attention susceptible de croire que la valeur de marché de l'Avance versée à la Société n'est pas au moins égal à la valeur des parts des actions à émettre."

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale DECIDE à l'unanimité de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui doit être lu comme suit:

"La Société a un capital souscrit de cinq cent cinquante cinq mille neuf cent quarante huit Euros (EUR 555.948,-) représenté par une (1) action de commandité (l'"Action de Commandité") et cinq cent cinquante cinq mille neuf cent quarante sept (555.947) actions ordinaires (chacune une "Action Ordinaire") ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale DÉCIDE à l'unanimité de nommer M. Pedro Barriuso, Directeur de la groupe Element Power, né le 16 septembre 1961 à Bilbao (Vizcaya), Espagne, demeurant à Alcobendas, avenida de Bruselas, 13, edificio América, Piso 1, Puerta D, en tant que nouveau membre du conseil de surveillance de la Société, avec effet immédiat et pour une période se terminant le jour de l'assemblée générale annuelle tenue en 2014.

Le conseil de surveillance de la Société se composera dès lors des membres suivants:

- 1) M. Michael O'Neill;
- 2) M. Joseph Edwards Slamm III;
- 3) M. Shaun Kingsbury;
- 4) M. Pedro Barriuso

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont évaluées à environ 2.100,- Euros.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est libellé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. MAÎTREJEAN, R. GALIOTTO, P. HERMELINSKI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 juin 2009. Relation: LAC/2009/21604. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009078603/211/201.

(090094047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Internaxx Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 78.729.

In the year two thousand and nine, on the twelfth day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Internaxx Bank S.A." (the "Company"), a Luxembourg "société anonyme", having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1885 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 78.729, incorporated under the laws of Luxembourg by a deed of Maître Frank Baden, then notary residing at Luxembourg, enacted on 13 November 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 897 of 18 December 2000 and lastly amended by a deed of Maître Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, enacted on 20 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 677 of 3 April 2006.

The meeting is presided by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg, and the meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 29,000 (twenty-nine thousand) shares without nominal value, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Amendments of article 7, paragraphs 1., 3., 6. and 9. of the Company's articles of association relating to the transfer of shares;
3. Amendments of article 8 of the Company's articles of association relating to the board of directors;
4. Amendments of article 9 of the Company's articles of association relating to the meeting of the board of directors;
5. Amendments of article 14 of the Company's articles of association regarding the conflict of interest;
6. Appointment of the new directors of the Company; and
7. Miscellaneous.

After the foregoing was unanimously approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholder acknowledge being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further unanimously resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved to amend the article 7 of the Company's articles of association as follows:

(i) the last alinea of paragraph 1 of article 7 is completed with the following:

"(c) the transfer of part or all of a shareholders' shares to the other shareholder."

(ii) paragraph 3 of article 7 is amended to read as follows:

"If a shareholder receives an Offer which it wishes to accept (the "Selling Shareholder"), it must immediately give written notice (the "Transfer Notice") to the other Shareholder (the "Remaining Shareholder") offering to sell those Shares which are the subject of the Offer to the other Shareholder at the same cash price as set out in the Offer however limited to an amount which can in no circumstances exceed the Fair Value as determined in paragraph 9 of article 7 hereof, and on terms which are not less favourable than those contained in the Offer. The Transfer Notice must also state (...)."

(iii) the following alinea is inserted at the end of paragraph 6 of article 7 of the Company's articles of association:

"The selling Shareholder undertakes to take all and every action necessary to render the transfer of the Shares enforceable towards third parties in accordance with article 40 of the Law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended."

(iv) the following definition is inserted at the end of paragraph 9 of article 7:

"Fair Value" means the value of the Shares as determined as follows

(i) Appointment of expert

The Fair Value of Shares shall be determined by the auditors of the Company. Within 45 business days of the date of the Acceptance Notice.

(ii) Method and adjustments

The auditors shall determine the Fair Value of the Shares to be sold as at the date immediately prior to the date of the Acceptance Notice on the following assumptions and bases:

(a) valuing the Company. as on an arm's length sale between a willing seller and a willing buyer;

(b) if the Company is then carrying on business as a going concern, the continuing in business as a going concern of the Company and assuming that the Company would be able to continue to enjoy all rights and benefits to which it was entitled as at the date immediately prior to the date of the Acceptance Notice, with its assets being valued accordingly;

(c) including provisions and adjustments for bad and doubtful debts and otherwise as the auditors may (on the same bases as those customarily applied in the previous audited accounts) consider appropriate but excluding any allowance or provision for deferred taxation;

(d) the application in all other respects of principles and practices consistent with those customarily applied in the previous audited accounts unless inconsistent with the accounting standards or legislation applicable to a Luxembourg company, in which case the latter shall prevail;

(e) taking into account any premium associated with a majority participation, if deemed appropriate by the auditors.

The auditors shall determine the Fair Value to reflect any other factors which the auditors reasonably believe should be taken into account.

If any difficulty arises in applying any of the above assumptions or bases then the auditors shall resolve that difficulty in such manner as they shall in their absolute discretion think fit.

(iii) Determination

(a) The auditors must determine the Fair Value within 45 business days of the Acceptance Notice and shall notify the shareholders of their determination.

(b) The auditors shall act as experts and not as arbitrators and their determination shall be final and binding on the parties (in the absence of fraud or manifest error).

(c) In determining the Fair Value pursuant to this clause, the auditors may have access to all accounting records or other relevant documents of the Company, subject to any confidentiality provisions.

(d) In determining the Fair Value pursuant to this clause, the shareholders may make representations to the auditors which the auditors may, in their sole discretion, choose to take account of, provided that the taking into account of any such representations shall not delay the time frame for determining Fair Value set out in point."

Third resolution:

It is unanimously resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association to read as follows (the rest of the article remaining unchanged):

"The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) and a maximum of eight (8) members of which a maximum of six (6) shall be elected as directors of category A and a maximum of two (2) shall be elected as directors of category B. Directors need not to be shareholders of the Company."

Fourth resolution:

It is unanimously resolved regarding article 9 of the Company's articles of association:

(i) to amend the first sentence of the first paragraph of article 9 to read as follows (the rest of the article remaining unchanged):

"The board of directors shall choose from among its directors of category A a chairman, and may choose among its directors irrespective to their category, one or more vice-chairman."

(ii) to amend the first sentence of the fifth paragraph of article 9 to read as follows (the rest of the article remaining unchanged):

"The board of directors may deliberate or act validly only if at least two (2) directors of category A and one (1) director of category B are present or duly represented at a meeting of the board of directors."

(iii) to delete the last paragraph relating to the reserved matters and starting as follows:

"The following matters (the "Reserved Matters") shall require a board decision adopted by unanimous vote of all the directors (without prejudice to approvals which may have to be given by the general meeting of Shareholders)(...)"

Fifth resolution:

It is unanimously resolved to amend article 14 of the Company's articles of association to read as follows:

"Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company (it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a Shareholder or of an Associated Company shall not constitute a conflict of interest), shall be obliged to advise the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He can't take part in the deliberations of this meeting (but shall be counted in the quorum). At the next following general meeting of shareholders, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have an interest conflicting with that of the Company.

The preceding paragraph shall not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions."

Sixth resolution:

It is unanimously resolved to appoint as new directors of category A of the Company:

- Caroline Bradley with address at 18 Larkfield Road, Rawdon, Leeds, West Yorkshire, United Kingdom, LS19 6EQ;
- David Sparvell with address at 156, Swan Avenue, Bingley, West Yorkshire, United Kingdom BD16 3PA;
- Robert Glaesener with address at 3, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Philip Ireland with address at Erin House, 15 Norwood Park Birkby, Huddersfield, West Yorkshire, United Kingdom, HD2 2DU.

The appointment of the new directors will be effective immediately after the holding of the present meeting for a period ending at the date of the annual general meeting approving the annual accounts of the Company as at 31 December 2011.

It is unanimously resolved that the mandates of Mr. Angus Rigby, Mr. Thierry Schuman and Mr. Carlo Thill as directors remain unchanged, except the fact they are reconducted for a period ending at the date of the annual general meeting approving the annual accounts of the Company as at 31 December 2011 and that (i) Mr. Angus Rigby is appointed as director of category A and (ii) Mr. Thierry Schuman and Mr. Carlo Thill are appointed as directors of category B.

Therefore, following the present meeting, the board of directors of the Company will be composed of:

- Mr. Angus Rigby, director of category A;
- Mrs. Caroline Bradley, director of category A;
- Mr. David Sparvell, director of category A;
- Mr. Philip Ireland, director of category A;
- Mr. Robert Glaesener, director of category A;
- Mr. Thierry Schuman, director of category B; and
- Mr. Carlo Thill, director of category B.

It is further unanimously resolved that in accordance with article 13 of the Company's articles of association relating to the delegation of powers, the board of directors of the Company is authorised to appoint Mr. David Sparvell and to reconduct Mr. Robert Glaesener to be in charge of the daily management of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le douze février.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Internaxx Bank S.A.» (la «Société»), une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1885 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 78.729, constituée selon le droit luxembourgeois par acte de Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 897, du 18 décembre 2000, modifié pour la dernière fois le 20 décembre 2005 suivant acte de Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 677, du 3 avril 2006.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg et l'assemblée désigne comme scrutateur, Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 29.000 (vingt-neuf mille) actions sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires reconnaissent expressément avoir été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modifications des paragraphes 1., 3., 6 et 9 de l'article 7 des statuts de la Société relatif à la cession des actions;
3. Modifications de l'article 8 des statuts de la Société relatif au conseil d'administration;
4. Modifications de l'article 9 des statuts de la Société relatif aux réunions du conseil d'administration;
5. Modifications de l'article 14 des statuts de la Société relatif aux conflits d'intérêts;
6. Nomination de nouveaux administrateurs de la Société; et
8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est unanimement décidé que les actionnaires renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée; les actionnaires reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre unanimement décidé que l'ensemble de la documentation produite à l'assemblée a été mise à la disposition des actionnaires dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est unanimement décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société comme suit:

- (i) le dernier alinéa du paragraphe 1 de l'article 7 est complété par ce qui suit:

«(c) la cession de toutes ou partie de ses actions par un actionnaire à l'autre actionnaire.»

(ii) le paragraphe 3 de l'article 7 est modifié pour être lu comme suit:

«Si un actionnaire reçoit une Offre qu'il souhaite accepter (l'Actionnaire Cédant), il doit immédiatement faire parvenir un avis écrit (l'"Avis de Cession") à l'autre actionnaire(l'Actionnaire Restant) en offrant de vendre les actions qui font l'objet de l'Offre à l'autre actionnaire au même prix que celui figurant dans l'Offre toutefois limité à un montant qui ne pourra en aucun cas dépasser la Juste Valeur telle que déterminée au paragraphe 9 de l'article 7 ci-dessous, et selon des termes qui ne sont pas moins favorables que ceux contenus dans l'Offre. L'Avis de Cession doit donc prévoir (...) .»

(iii) l'alinéa suivant est inséré à la fin du paragraphe 6 de l'article 7:

«L'Actionnaire Cédant s'engage à prendre toutes les mesures et actions nécessaires pour rendre la cession des actions effective vis-à-vis des tiers, et ce, conformément à l'article 40 de la Loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

(iv) la définition suivante est insérée à la fin du paragraphe 9 de l'article 7:

«"Juste Valeur" signifie la valeur des Actions déterminée comme suit

(i) Désignation d'un expert

La Juste Valeur des Actions sera déterminée par les réviseurs de la Société dans les 45 jours ouvrés à compter de la date de l'Avis d'Acceptation.

(ii) Méthodes et ajustements

Les réviseurs détermineront la Juste Valeur des Actions devant être vendues à la date précédant immédiatement la date de l'Avis d'Acceptation sur la base de ce qui suit:

(a) détermination de la valeur de la Société comme s'il s'agissait d'une vente au prix du marché entre un vendeur désireux de vendre et un acheteur désireux d'acheter;

(b) si la Société est alors en cours d'activité, comme une affaire en pleine activité, et en supposant que la Société serait capable de continuer à bénéficier de tous les droits et bénéfices auxquels elle pouvait prétendre à la date précédant immédiatement la date de l'Avis d'Acceptation, avec ses actifs étant évalués en conséquence;

(c) prise en compte des provisions et ajustements pour dettes sérieuses et douteuses et de tout autre élément que les réviseurs pourraient (sur les mêmes bases que celles habituellement utilisées dans les précédents audits des comptes de la Société) estimer approprié à l'exclusion de toute allocation ou provision pour paiement de taxe différé;

(d) l'application des principes et pratiques conformes avec ceux habituellement appliqués dans les précédents comptes audités à moins qu'ils soient incompatibles avec les règles comptables standard ou la législation applicables à une société luxembourgeoise, auquel cas cette dernière prévaudra:

(e) prise en compte de toute prime associée à une participation majoritaire, si jugé approprié par les réviseurs.

Les réviseurs détermineront la Juste Valeur de manière à refléter tout autre facteur que les réviseurs penseront raisonnablement devoir prendre en compte.

Si une quelconque difficulté survient en appliquant l'un ou l'autre des principes ci-dessus, les réviseurs résoudront alors cette difficulté de la manière qu'ils jugeront la meilleure et de façon discrétionnaire.

(iii) Détermination

(a) Les réviseurs doivent déterminer la Juste Valeur dans les 45 jours ouvrés à compter de la date de l'Avis d'Acceptation et notifieront les actionnaires de leurs conclusions.

(b) Les réviseurs agiront comme des experts et non comme des arbitres et leur évaluation sera définitive et liante pour les parties (en l'absence de fraude ou d'erreur manifeste).

(c) En déterminant la Juste Valeur conformément à cette clause, les réviseurs pourront avoir accès à tous les registres comptables et autres documents pertinents de la Société, sous réserve de dispositions de confidentialité particulières.

(d) En déterminant la Juste Valeur conformément à cette clause, les actionnaires pourraient faire des déclarations aux réviseurs, ces déclarations pourront ou non être prises en compte par les réviseurs à leur entière discrétion, sous réserve que la prise en compte de l'une quelconque de ces déclarations ne retarde pas le calendrier mis en place pour déterminer la Juste Valeur en question.»

Troisième résolution:

Il est unanimement décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société comme suit (le reste de l'article restant inchangé):

«La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) et d'au maximum huit (8) membres parmi lesquels un maximum de six (6) seront élus en tant qu'administrateurs de catégorie A et un maximum de deux (2) seront élus en tant qu'administrateurs de catégorie B. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être des actionnaires de la Société.».

Quatrième résolution:

Il est unanimement décidé concernant l'article 9 des statuts de la Société:

(i) de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'article 9 qui sera lue comme suit (le reste de l'article restant inchangé):

«Le conseil d'administration choisira parmi ses administrateurs de catégorie A un président, et pourra choisir parmi ses administrateurs indépendamment de leur catégorie, un ou plusieurs vice-président.»

(ii) de modifier la première phrase du cinquième paragraphe de l'article 9 qui sera lue comme suit (le reste de l'article restant inchangé):

«Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si deux (2) administrateurs de catégorie A et un (1) administrateur de catégorie B au moins sont présents ou dûment représentés à une réunion du conseil d'administration.»

(iii) de supprimer le dernier paragraphe relatif aux matières réservées et commençant comme suit:

«Les matières suivantes (les "Matières Réservées") exigent une décision adoptée par le conseil à l'unanimité de tous les administrateurs (sous réserve des accords devant éventuellement être donnés par l'assemblée générale des actionnaires) (...)».

Cinquième résolution:

Il est unanimement décidé de modifier l'article 14 des statuts de la Société comme suit:

«Tout administrateur ayant un intérêt dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration entrant en conflit avec l'intérêt de la Société (étant entendu que le simple fait qu'un administrateur ait un mandat d'administrateur auprès d'un Actionnaire ou d'une Société Associée ne constitue pas un conflit d'intérêt), sera obligé d'en informer le conseil et de faire en sorte que cette déclaration soit mentionnée dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations de cette réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'assemblée générale suivante, avant le vote de toute résolution, un rapport spécial devra être établi sur toutes les transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt entrant en conflit avec l'intérêt de la Société.

Le précédent paragraphe ne s'appliquera pas pour les décisions du conseil d'administration relatives aux opérations courantes conclues à des conditions normales.»

Sixième résolution:

Il est décidé à l'unanimité de nommer en tant que nouveaux administrateurs de catégorie A de la Société:

- Madame Caroline Bradley, avec adresse au 18 Larkfield Road, Rawdon, Leeds, West Yorkshire, Royaume-Uni, LS19 6EQ;

- Monsieur David Sparvell, avec adresse au 156, Swan Avenue, Bingley, West Yorkshire, Royaume-Uni, BD16 3PA;

- Monsieur Robert Glaesener, avec adresse au 3, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et

- Monsieur Philip Ireland, avec adresse à Erin House, 15 Norwood Park Birkby, Huddersfield, West Yorkshire, Royaume-Uni, HD2 2DU.

La nomination des nouveaux administrateurs prendra effet immédiatement après la tenue de la présente assemblée pour une période se terminant à la date de la tenue de l'assemblée annuelle d'approbation des comptes de la Société au 31 décembre 2011.

Il est décidé à l'unanimité que les mandats de Monsieur Rigby, Monsieur Schuman et Monsieur Carlo Thill en tant qu'administrateurs, demeurent inchangés, excepté qu'ils sont reconduits pour une durée se terminant à la date de la tenue de l'assemblée annuelle d'approbation des comptes de la Société au 31 décembre 2011, et que (i) Monsieur Rigby est nommé administrateur de catégorie A et (ii) que Monsieur Schuman et Monsieur Carlo Thill sont nommés administrateurs de catégorie B.

Suite à la présente assemblée, le conseil d'administration de la Société sera composé de:

- Monsieur Angus Rigby, administrateur de catégorie A;

- Madame Caroline Bradley, administrateur de catégorie A;

- Monsieur David Sparvell, administrateur de catégorie A;

- Monsieur Philip Ireland, administrateur de catégorie A;

- Monsieur Robert Glaesener, administrateur de catégorie A;

- Monsieur Thierry Schuman, administrateur de catégorie B; et

- Monsieur Carlo Thill, administrateur de catégorie B.

Il est encore décidé à l'unanimité que conformément à l'article 13 des Statuts de la Société relatif à la délégation des pouvoirs, le conseil d'administration est autorisé à nommer Monsieur David Sparvell et à reconduire Monsieur Robert Glaesener en tant que délégués à la gestion journalière de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève à environ EUR 1.500.- (mille cinq cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît et parle anglais constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 février 2009. Relation: LAC/2009/6095. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009078574/242/317.

(090093770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Flime Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 96.696.

In the year two thousand and nine, on the fourth of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "FLIME INVESTMENTS S.A.", a "société anonyme", having its registered office at 3, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, RCS Luxembourg B 96.696, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 30 October 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1247 of November 25, 2003. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on December 29, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 461 of March 27, 2007.

The meeting is presided by Alexandre Simon, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the persons appearing at the meeting and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 25,300 shares (twenty-five thousand three hundred shares), representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Redemption of shares and subsequent decrease of the Company's share capital.

2. Amendment of the Company's articles of association to reflect the capital decrease.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously resolved to approve the redemption of 170 (one hundred and seventy) shares numbered 25,131 up to and including 25,300, held by Mr. Maciej Drozd prior to the date of this resolution, following the resolution of the Company's shareholders dated 26 April 2006 (the "Shares"). Following such redemption the Shares shall be cancelled and the share capital of the Company shall be decreased from the amount of EUR 31,625 (thirty-one thousand six hundred twenty-five Euros) to the amount of EUR 31,412.50 (thirty-one thousand four hundred twelve Euros and fifty Eurocents), divided into 25,130 (twenty-five thousand one hundred and thirty) shares with a nominal value of EUR 1.25 each.

Second resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the redemption having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

"Title II. - Capital, Shares

" **Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is fixed at EUR 31,412.50 (thirty one thousand four hundred twelve Euros and fifty Eurocents) represented by 25,130 (twenty-five thousand one hundred and thirty) shares with a nominal value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The Company may redeem its own shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the Company may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the Company shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the Company.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in paragraphs 6 and 7 of article 189 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with legal requirements.

The shares may not be transferred without the prior approval of the Board of Directors.

Each shareholder who intends to transfer its shares shall give written notice of the proposed transfer to the Board of Directors. During a period of ten (10) years, the Board of Directors shall have upon receipt of such notice the irrevocable right to approve or disapprove such proposed transfer within thirty (30) days. At the end of such transfer limitation period, in case of disapproval of the proposed transfer by the Board of Directors, all the shareholders of the Company shall use their best efforts and undertake all practicable steps to allow the sale of the shares under fair terms and conditions."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 1,000.- (One thousand euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

French translation

L'an deux mil neuf, le quatre juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "FLIME INVESTMENTS S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 3, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 96.696, constituée en date du 30 octobre 2003 par acte dressé par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1247 du 25 novembre 2003. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 29 décembre 2006 suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 461 du 27 mars 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Alexandre Simon, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 25.300 (vingt-cinq mille trois cents actions) représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Rachat par la Société de ses propres actions (rédemption) et diminution subséquente du capital social de la Société.
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est unanimement décidé d'approuver l'acquisition par la Société de 170 (cent soixante-dix) de ses propres actions (rédemption) numérotées de 25.131 à 25.300 inclus, détenues par M. Maciej Drozd avant la date de la présente résolution, suivant la résolution des actionnaires de la Société en date du 26 avril 2006 (les "Actions"). Suite à l'acquisition des Actions par la Société, il est unanimement décidé d'annuler les Actions. A la suite de cette annulation, le capital social de Société sera réduit du montant de EUR 31.625 (trente-et-un mille six cent vingt-cinq euros) pour le porter au montant de EUR 31.412,50 (trente-et-un mille quatre cent douze euros et cinquante cents), réparti en 25.130 (vingt-cinq mille cent trente) actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune.

Sous réserve de l'annulation des Actions et de l'application de la réduction correspondante du capital social, le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.412,50 (trente-et-un mille quatre cent douze euros et cinquante cents) représenté par 25.130 (vingt-cinq mille cent trente) actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune.

Deuxième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, la redemption étant totalement réalisée, il est unanimement décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"Titre II. - Capital - Actions

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.412,50 (trente et un mille quatre cent douze euros et cinquante cents) représenté par 25.130 (vingt-cinq mille cent trente) actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émission reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société, conformément aux présents statuts.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes déclarés par la Société, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Les actions ne peuvent être transférées qu'avec l'accord préalable du Conseil d'Administration.

Chaque actionnaire qui a l'intention de transférer ses actions devra donner une notification écrite du transfert proposé au Conseil d'Administration. Durant une période de dix (10) ans, le Conseil d'Administration aura, à partir de la réception d'une telle notification, le droit irrévocable d'approuver ou de rejeter une telle demande de transfert dans un délai de trente (30) jours. A la fin de cette période de limitation de transfert, en cas de refus par le Conseil d'Administration du transfert proposé, tous les actionnaires de la Société prendront toutes les mesures nécessaires et feront tout ce qui est en leur pouvoir pour permettre la vente des actions à des conditions équitables."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 1.000.- (mille euros).

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. SIMON, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juin 2009. Relation: LAC/2009/22434. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009078572/242/156.

(090093537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

MSI Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 263.127,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.173.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MSI Alpha Phi S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.242 (the Sole Shareholder),

acting in its capacity as Sole Shareholder of MSI Beta S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.173 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on February 28, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 879 of May 15, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on August 27, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2324 of September 24, 2009,

Hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Alessia ROSSI, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated May 25, 2009, which, after signature "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Addition of articles 14.3. and 14.4. to the Articles;

2. Appointment of Mr Pawel Padusinski, with immediate effect, as new manager of the Company for an unlimited period;

3. Authorisation and empowerment of any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens Loeff and any employee of Amicorp Luxembourg S.A., acting individually and severally, on behalf of the Company, to register the appointment under item 2 above at the Luxembourg Register of Commerce and Companies and to execute, deliver and perform under any document (including a notice) necessary or useful for such a purpose; and

4. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to add articles 14.3. and 14.4. to the Articles which shall read as follows:

" **Art. 14.3.** The exercise of the voting rights attached to the shares held by the Company in any subsidiary of the Company in favour of any of the following reserved matters (the "Reserved Matters") as regards any subsidiary of the Company or any subsidiary of such subsidiary of the Company are subject to the prior written approval of the shareholder (s) of the Company:

(a) a material change in the purpose or scope of business;

- (b) the entry into new geographical markets;
- (c) the approval of any agreed business plan or bank case projections and/or any material amendment to, or update of, such agreed business plan or bank case projections;
- (d) the approval of any annual budget and/or any material amendment to, or update of, such annual budget;
- (e) the entry into, or amendment of, any shareholders agreement and/or any amendments to the articles of association;
- (f) any increase in indebtedness or borrowings in excess of the amount of twenty million Polish Zloties (PLN 20,000,000.-) (or its EUR equivalent) as a result of a single transaction or a series of similar transactions in any twelve month period, and other than as already approved in the agreed business plan or annual budget;
- (g) granting a loan or providing any guarantee, indemnity, mortgage, encumbrance or other security or otherwise extending or pledging credit to a third party or parties in excess of the amount of twenty million Polish Zloties (PLN 20,000,000.-) (or its EUR equivalent) as a result of a single transaction or a series of similar transactions in any twelve month period;
- (h) the appointment and/or replacement of independent auditors;
- (i) any winding-up, dissolution, voluntary liquidation, merger, consolidation, reorganization or any similar, equivalent or analogous proceeding;
- (j) the commencement or settlement of any arbitration, litigation or similar proceeding valued in excess of twenty million Polish Zloties (PLN 20,000,000.-) (or its EUR equivalent);
- (k) the setting up, acquisition or disposal of any subsidiary company or otherwise investment or divestment in any other entity or business or the entry into a partnership, joint venture, profit sharing or co-operation agreement valued in excess of twenty million Polish Zloties (PLN 20,000,000.-) (or its EUR equivalent) with any person or entity, or the modification or termination thereof;
- (l) the approval of any acquisition(s) of other business or material asset(s) valued in excess of twenty million Polish Zloties (PLN 20,000,000.-) (or its EUR equivalent) in any twelve month period and other than as already approved in the agreed business plan or annual budget;
- (m) the approval of any equity capital increase valued in excess of twenty million Polish Zloties (PLN 20,000,000.-) (or its EUR equivalent) other than as part of any planned group restructuring approved in the agreed business plan; or
- (n) the approval of any dividend or distribution to be declared or distributed.

Art. 14.4. Any and all EUR equivalent amounts referenced in article 14.3. above shall be calculated at the median Euro/ Polish Zloty exchange rate quoted by the National Bank of Poland on the business date immediately preceding the date any such action is being voted on by the shareholder(s)."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint, with immediate effect, Mr Pawel Padusinski, born on February 13, 1978 in Koszalin, Poland, with private address at ul. Wolnosc 5/33, 01-018 Warsaw, Poland as new manager effective on the date hereof for an unlimited period.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower of any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens Loeff and any employee of Amicorp Luxembourg S.A., acting individually and severally, on behalf of the Company, to register the appointment under the preceding resolution at the Luxembourg Register of Commerce and Companies and to execute, deliver and perform under any document (including a notice) necessary or useful for such a purpose.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 900.- (nine hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MSI Alpha Phi S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, constituée et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.242 (l'Associé Unique),

agissant en sa capacité d'Associé Unique de MSI Beta S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.173 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 879 du 15 mai 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2324 du 24 septembre 2009.

Elle prend par la présente les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi").

L'Associé Unique est représenté à l'assemblée par Alessia ROSSI, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 25 mai 2009, qui, après signature "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Ajout des articles 14.3 et 14.4 aux Statuts;

2. Nomination de M. Pawel Padusinski, avec effet immédiat, en qualité de nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée;

3. Autorisation et pouvoir donné à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens Loeff ainsi qu'à tout employé de Amicorp Luxembourg S.A., agissant individuellement et solidairement, pour le compte de la Société, afin d'enregistrer la nomination selon le point 2 ci-dessus au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et de signer, transmettre et exécuter tout document (y compris un avis) nécessaire ou utile à cette fin; et

4. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'ajouter les articles 14.3 et 14.4 aux Statuts qui auront la teneur suivante:

" **Art. 14.3.** L'exercice des droits de vote attachés aux parts sociales détenues par la Société dans toute filiale de la Société en faveur d'une des matières réservées suivantes (les "Matières Réservées") concernant toute filiale de la Société ou toute filiale de cette filiale de la Société sont soumis au consentement écrit préalable du ou des associé(s) de la Société:

(a) un changement matériel de l'objet ou du champ d'action des affaires;

(b) l'entrée dans de nouveaux marchés géographiques;

(c) l'approbation de tout plan d'activité ou prévisions bancaires et/ou de toute modification matérielle, ou la mise à jour, de ce plan d'activité ou de ces prévisions bancaires;

(d) l'approbation de tout budget annuel et/ou de toute modification matérielle, ou la mise à jour, de ce budget annuel;

(e) la conclusion, ou la modification de tout pacte d'associés et/ou de toutes modifications aux statuts;

(f) toute augmentation du montant de la dette ou des emprunts dépassant le montant de vingt millions de Zlotys polonais (PLN 20.000.000) (ou son équivalent en EUR) suite à une transaction simple ou à des séries de transactions semblables en toute période de douze mois, et autre que comme déjà approuvée dans le plan d'activité convenu ou budget annuel;

(g) accorder un prêt ou fournir toute garantie, indemnité, hypothèque, grèvement ou autre sécurité ou bien allouer ou gager un crédit à un tiers ou à des parties dépassant le montant de vingt millions de Zlotys polonais (PLN 20.000.000) (ou son équivalent en EUR) suite à une transaction simple ou à des séries de transactions semblables en toute période de douze mois;

(h) la nomination et/ou le remplacement des auditeurs indépendants;

(i) toute dissolution, liquidation volontaire, fusion, consolidation, réorganisation ou toute démarche semblable, équivalente ou analogue;

(j) le départ ou le règlement de tout arbitrage, litige ou démarche semblable évalués au-dessus de vingt millions de Zlotys polonais (PLN 20.000.000) (ou son équivalent en EUR);

(k) l'établissement, l'acquisition ou la cession de toute société filiale ou bien investissement ou désinvestissement dans toute autre entité ou affaire ou la conclusion d'un accord de partenariat, d'entreprise commune, de participation aux bénéfices ou de coopération dépassant vingt millions de Zlotys polonais (PLN 20.000.000) (ou son équivalent en EUR) avec toute personne ou entité, ou la modification ou la résiliation de celui-ci;

(l) l'approbation de toute(s) acquisition(s) d'autres sociétés ou bien(s) corporel(s) dépassant vingt millions de Zlotys polonais (PLN 20.000.000) (ou son équivalent en EUR) dans toute période de douze mois et autre que comme déjà approuvée dans le plan d'activité convenu ou budget annuel;

(m) l'approbation de toute augmentation de capitaux en actions propres dépassant vingt millions de Zlotys polonais (PLN 20.000.000) (ou son équivalent en EUR) autre qu'en tant qu'élément de toute restructuration de groupe prévue approuvée dans le plan d'activité convenu; ou

(n) l'approbation de tout dividende ou distribution à déclarer ou distribué.

Art. 14.4. Tous les montants équivalents en EUR référencés à l'article 14.3. ci-dessus seront calculés au taux de change euro médian/Zloty polonais coté par la Banque nationale de Pologne le jour ouvré juste avant la date où cette action est votée par le(s) associés."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet immédiat, M. Pawel Padusinski, né le 13 février 1978 à Koszalin, Pologne, avec adresse privée à Wolnosc 5/33, 01-018 Varsovie, Pologne en qualité de nouveau gérant prenant effet à la date des présentes pour une durée indéterminée.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser et de donner pouvoir à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens Loeff ainsi qu'à tout employé de Amicorp Luxembourg S.A., agissant individuellement et solidairement, pour le compte de la Société, afin d'enregistrer la nomination selon la résolution précédente au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et de signer, transmettre et exécuter tout document (y compris un avis) nécessaire ou utile à cette fin.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 900.- (neuf cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de cette même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. ROSSI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2009. Relation: LAC/2009/21738. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009078570/242/189.

(090093496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Threadneedle Management Luxembourg S.A., Société Anonyme, (anc. Standard Chartered Investments (Luxembourg) S.A.).

Siège social: L-2155 Luxembourg, 74, Mühlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 110.242.

In the year two thousand and night, on the twenty-ninth day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Standard Chartered Investments (Luxembourg) S.A., a public limited company ("société anonyme") (the "Company"), with its registered office in Luxembourg, incorporated on 24 August 2005 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg and substituting Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, published in the Mémorial C number 931 of 22 September 2005 and whose Articles of Incorporation have been amended for the last time by deed enacted on the 24 July 2008.

The sole shareholder of the Company declared and requested the notary to record that:

1 Threadneedle Asset Management Holdings S.à r.l., a Luxembourg company, having its principal office at 37, rue d'Anvers, Luxembourg, duly represented by Mr Christian Hertz, professionally residing in Luxembourg, is the sole shareholder of the Company;

2 The sole shareholder of the Company considers itself as being duly convened and informed of the following agenda, the extraordinary general meeting may take place without notice of meeting.

Agenda:

1. Change of the name of the Company from "Standard Chartered Investments (Luxembourg) S.A." to "Threadneedle Management Luxembourg S.A.".

2. Amendment to Article 1 of the articles of incorporation of the Company to read as follows: "There exists among the subscriber(s) and all those who become owners of shares, a company in the form of a société anonyme under the denomination of "Threadneedle Management Luxembourg S.A." (the "Corporation")."

3. Amendment to Article 6, paragraph 6 of the articles of incorporation of the Company to read as follows: "Except in case of transfer to an entity being an affiliate of Threadneedle Asset Management Holdings S.à r.l., Shares issued by the Corporation may be transferred only with the prior approval of the Board."

4. Miscellaneous.

Therefore, Threadneedle Asset Management Holdings S.à r.l., acting in its capacity of sole shareholder of the Company, takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company decides to change the name of the Company from "Standard Chartered Investments (Luxembourg) S.A." to "Threadneedle Management Luxembourg S.A." with effect from the date hereof.

Second resolution

The sole shareholder of the Company decides to amend Article 1 of the articles of incorporation of the Company with effect from the date hereof to read as follows: "There exists among the subscriber(s) and all those who become owners of shares, a company in the form of a société anonyme under the denomination of "Threadneedle Management Luxembourg S.A." (the "Corporation")."

Third resolution

The sole shareholder of the Company decides to amend Article 6, paragraph 6 of the articles of incorporation of the Company with effect from the date hereof to read as follows: "Except in case of transfer to an entity being an affiliate of Threadneedle Asset Management Holdings S.à r.l., Shares issued by the Corporation may be transferred only with the prior approval of the Board."

Evaluation of costs

The person appearing declares that the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to EUR 800.- (eight hundred euro).

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the person appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of any difference between the English and the French text, the English text will be binding.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us the notary this original deed on the above mentioned date.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf mai.

Par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Standard Chartered Investments (Luxembourg) S.A. (la "Société"), ayant son siège social au Grand-Duché de Luxembourg, constituée en date du 24 août 2005 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C sous le numéro 931 en date du 22 septembre 2005 dont les Statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte en date du 24 juillet 2008.

L'actionnaire unique de la Société déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1 Threadneedle Asset Management Holdings S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, Luxembourg, ici représentée par Mr Christian Hertz, résidant professionnellement à Luxembourg, est le seul actionnaire de la Société

2 Le seul actionnaire de la Société déclare avoir été valablement convoqué et pleinement informé de l'ordre du jour suivant, l'assemblée générale extraordinaire peut avoir lieu sans avis de convocation de l'assemblée.

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la Société "Standard Chartered Investments (Luxembourg) S.A." en "Threadneedle Management Luxembourg S.A.";

2. Modification de l'article 1 des statuts de la Société comme suit:

"Une société a été créée entre les souscripteurs et les futurs détenteurs d'actions sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de Threadneedle Management Luxembourg S.A. (la "Société")."

3. Modification de l'article 6 paragraphe 6 des statuts de la Société comme suit:

"Excepté le cas de transfert entre entités de Threadneedle Asset Management Holdings S.à r.l., les Actions émises par la Société ne pourront être transférées qu'avec l'accord préalable du Conseil".

4. Tout autres sujets.

En conséquence, Threadneedle Asset Management Holdings S.à r.l., agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique de la Société DECIDE de modifier la dénomination sociale de la Société "Standard Chartered Investments (Luxembourg) S.A." en "Threadneedle Management Luxembourg S.A." avec effet à la date des présentes résolutions.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique de la Société DECIDE de modifier l'article 1 des statuts de la Société avec effet à la date des présentes résolutions comme suit: "Une société a été créée entre les souscripteurs et les futurs détenteurs d'actions sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de Threadneedle Management Luxembourg S.A. (la "Société")."

Troisième résolution

L'actionnaire unique de la Société DECIDE de modifier l'article 6, paragraphe 6 des statuts de la Société avec effet à la date des présentes résolutions comme suit: "Excepté le cas de transfert entre entités de Threadneedle Asset Management Holdings S.à r.l., les Actions émises par la Société ne pourront être transférées qu'avec l'accord préalable du Conseil".

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cette assemblée générale extraordinaire des actionnaires sont estimés à EUR 800.- (huit cents euros).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que, à la demande des personnes comparantes mentionnées ci-dessus, le présent acte a été dressé en anglais, suivi d'une traduction en français et qu'en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants connus du notaire de leurs noms, prénoms, état et résidence, les susnommés ont signé avec le notaire, le présent acte en original à la même date qu'en têtes des présentes.

Signé: C. HERTZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2009. Relation: LAC/2009/21741. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009078567/242/106.

(090093441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

A + P Kieffer Omnitec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7-9, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 48.224.

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mai.

Pardevant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. OMNITEC PARTICIPATION S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 7 - 9, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg section B numéro 51.392,

ici représentée par Messieurs Ady KIEFFER, ingénieur diplômé demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 19 rue de la Ferme et Pierre-Emile KIEFFER, ingénieur diplômé, demeurant à L-1420 Luxembourg, 271, avenue Gaston Diederich,

agissant en leur qualité d'administrateurs de la société avec pouvoir de l'engager valablement par leur signature conjointe,

2. P & M PARTICIPATIONS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 7 - 9, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg section B numéro 83.914,

ici représentée par Monsieur Pierre-Emile KIEFFER, ingénieur diplômé, demeurant à L-1420 Luxembourg, 271, avenue Gaston Diederich, et Monsieur Mil KIEFFER, ingénieur diplômé, demeurant à L-1870 Luxembourg, 32 Kohlenberg, agissant en leur qualité d'administrateurs de la société avec pouvoir de l'engager valablement par leur signature conjointe,

3. Monsieur Ady KIEFFER, ingénieur diplômé, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 19 rue de la Ferme, et,

4. Monsieur Pierre KIEFFER, industriel, demeurant à L-8151 Bridel, 66 rue de Schoenfels, ici représenté par Monsieur Mil KIEFFER, ingénieur diplômé, demeurant à L-1870 Luxembourg, 32 Kohlenberg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 11 mai 2009.

Ladite procuration restera, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Les parties comparants sont les seuls et uniques associés de A + P Kieffer Omnitec S.à r.l., une société à responsabilité limitée L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg section B numéro 48.224, constituée suivant acte notarié en date du 29 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 452 du 12 novembre 1994 (ci-après la "Société").

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 21 septembre 2001.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire soussigné de prendre acte de la résolution suivante:

Résolution:

Les associés décident de modifier l'article 11 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** La société est administrée par deux gérants statutaires, savoir Messieurs Pierre-Emile KIEFFER, ingénieur diplômé, demeurant à Luxembourg et Mil KIEFFER, ingénieur diplômé, demeurant à Luxembourg.

Tout changement dans la gérance ne peut être décidé qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence des gérants.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants, à moins de délégation au profit de l'un ou de l'autre gérant ou au profit de tiers.

Toutefois, les questions relatives aux investissements à long terme, aux immeubles, aux privilèges et aux hypothèques devront être préalablement autorisées par l'assemblée générale des associés.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. KIEFFER, P.-E. KIEFFER, M. KIEFFER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mai 2009. LAC / 2009 / 19952. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 juin 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009078566/7241/56.

(090093580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Clorin S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.679.

L'an deux mille neuf, le dix juin.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "CLORIN S.A., R.C.S Luxembourg Numéro B 144 679 ayant son siège social à Luxembourg au 54, avenue de la Liberté, constituée par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 février 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 504 du 7 mars 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, à cent mille euros (EUR 100.000,-), avec émission correspondante de cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

2. Souscription et libération par un apport en nature.

3. Modification afférente de l'art. 3 des statuts.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, à cent mille euros (EUR 100.000,-), avec émission correspondante de cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Cette augmentation a été intégralement souscrite et libérée par un apport en nature consistant dans l'apport de cent pourcent (100 %) des actions de la société de droit belge KRAVIS HOLDING BVBA, ayant son siège social au 84, Uitbreidestraat, Bus 3, 2600 ANTWERP - BERCHEM - Belgique, par Madame Elisabeta DANCI, demeurant au 7, Str. Filonului, Jud. Maramures, Borsa - Roumanie, ici représentée par Monsieur Michaël ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Borsa, le 14 mai 2009.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 9 juin 2009 par la Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision EVERARD et KLEIN, réviseurs d'entreprises à Itzig, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de l'apport ci-dessus mentionnée est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes.

Conclusion:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données et conduisent à une valeur au moins égale au nombre au nombre et à la valeur nominale des 50 actions nouvelles de € 1.000,00 à émettre en contrepartie de l'apport."

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'art. 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. ZIANVENI, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 juin 2009. Relation: LAC/2009/22790. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Frank SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009078561/211/67.

(090094331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

**M.S. S.à.r.l, Société à responsabilité limitée,
(anc. M.S. SCI).**

Siège social: L-3515 Dudelange, 11, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 146.731.

L'an deux mille neuf, le deux avril.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1- Monsieur Samir SABOTIC, ouvrier, né le 10 septembre 1971 (092) à Dobrodole/Yougoslavie, demeurant à L-3515 Dudelange, 11, route de Luxembourg.

2.- Monsieur Suko MEHOVIC, ouvrier, né le 17 mars 1961 ((513) à Borberane/Yougoslavie, demeurant à L-4222 Esch-sur-Alzette, 209, rue de Luxembourg, ici représenté par Monsieur Samir SABOTIC, prèdit, en vertu d'un pouvoir sous seing-privè lui dèlivrè à Esch-sur-Alzette,

lequel pouvoir, après avoir ètè signè ne varietur par son porteur et le notaire soussignè, restera annexè aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants ont dèclarè ètre les seuls associès de la sociètè civile M.S. S.C.I. avec siègè social à L-4222 Esch-sur-Alzette, 209, rue de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociètès de sous le numèro E.3794, a ètè constituèe suivant acte sous seing privè, en date du 2 juillet 2007, enregistrè à Diekirch, le 13 novembre 2007, Réf DSO-CK00098 et publiè au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociètès et Associations, numèro 2998, du 27 dècembre 2007.

Ceci exposè, lesdits comparants réunis en assemblèe gènèrale extraordinaire ont requis le notaire soussignè d'acter leurs dèclarations comme suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblèe est conçu comme suit:

- 1) Augmentation du capital social à concurrence de douze mille trois cents euros.
- 2) Transfert de siègè de la sociètè et modification du premier alinèa de l'article deux.
- 3) Transformation de la sociètè civile immobilière en sociètè à responsabilité limitèe.
- 4) Adoption de nouveaux statuts pour réaliser les précédentes résolutions.
- 5) Nomination d'un gèrant unique et dètermination de son pouvoir vis à vis des tiers, fixation de l'adresse sociale de la sociètè;
- 6) Divers.

II.- Après dèlibèration, l'assemblèe extraordinaire prend à l'unanimitè des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblèe gènèrale extraordinaire de la prèdite sociètè dècide:

a) d'augmenter le capital social à concurrence de la somme en espèces de DOUZE MILLE TROIS CENTS EUROS (12.300,- €) pour le porter de son montant actuel de CENT EUROS (100,- €) à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,- €);

b) cette augmentation de capital est réalisee par apport en espèces de DOUZE MILLE TROIS CENTS EUROS (12.300,- €) ainsi qu'il en a ètè justifiè au notaire instrumentant, qui le constate expressément

c) de supprimer les cent parts sociales (100) existantes et de créer CENT PARTS SOCIALES (100) nouvelles de cent vingt-quatre euros (124,- €) de nominal chacune. La souscription et la libèration de ces parts sociales est faite à parts ègales par les deux prèdits associès.

Deuxième résolution

L'assemblèe gènèrale extraordinaire de la prèdite sociètè dècide de transfèrer le siègè social de la sociètè de Esch-sur-Alzette à Dudelange et de modifier par consèquent le premier alinèa de l'article 2 pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinèa). Le siègè social est ètabli à Dudelange.

Troisième résolution

L'assemblèe dècide de transformer la sociètè en une sociètè à responsabilité limitèe.

Quatrième résolution

L'assemblèe dècide d'adopter de nouveaux statuts pour les mettre en concordance avec les précédentes résolutions.

L'assemblèe des associès dècide de transformer la sociètè M.S. S.C.I en sociètè à responsabilité limitèe en continuation de la sociètè, sous une autre forme, sans qu'il y ait crèation d'une sociètè nouvelle et ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une sociètè à responsabilité limitèe qu'ils vont constituer entre eux, par la transformation de la prèdite sociètè M.S. S.C.I.

L'assemblée décide de transformer la société M.S. S.C.I en société à responsabilité limitée, conformément à la loi sur les sociétés commerciales, étant entendu que cette transformation ne doit pas être accompagnée d'un changement des bases essentielles du pacte social. Il y aura attribution des parts sociales de la société à responsabilité limitée aux associés de la société civile immobilière à la valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- €) en raison d'une part sociale pour une part d'intérêts de la société civile immobilière et la nomination d'un gérant pour être en conformité avec la loi sur les sociétés commerciales et la refonte des statuts.

Comme suite à la transformation de la prédite société M.S.S.C.I.", en société à responsabilité limitée décidée ci-avant, les comparants décident de procéder à une refonte des statuts pour leur donner la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "M.S. S.à.r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Dudelange. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 4. La société est constitué pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,- €) représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-QUATRE (124,- €) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

| | |
|---|-----------|
| 1.-Monsieur Suko MEHOVIC, prredit | 50 parts |
| 2.- Monsieur Samir SABOTIC, prredit | 50 parts |
| TOTAL: CENT PARTS SOCIALES | 100 parts |

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix. Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Cinquième résolution

L'assemblée décide:

- de nommer à la fonction de gérant unique de la société pour une durée indéterminée Monsieur Samir SABOTIC, prredit.
- Vis à vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

c) de fixer l'adresse sociale de la société à L-3515 Dudelange, 11, route de Luxembourg.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à mille euros (1.000,- €).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Sabotic, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 avril 2009. Relation: EAC/2009/4148. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 juin 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009078580/203/121.

(090094222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.183.

— STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-eighth of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partner of "Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (the "Company"), having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg section B number 137.183, incorporated by deed acted on the 7th day of March 2008, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 930 of April 15, 2008 whose articles of association have been amended by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, in replacement of the undersigned notary, on the 31st day of March 2008, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1170 of May 14, 2008.

There appeared:

ADAAFA Group Limited, a Cyprus company, with registered office at Nicosia registered with the Trade and Companies Register of Nicosia under the number HE 217302 (the Sole Partner),

hereby represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 300,000 (three hundred thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 125,000 (one hundred twenty five thousand euro) to EUR 425,000 (four hundred twenty five thousand euro) by the issue of 1,200 (one thousand two hundred) new shares having a par value of EUR 250 (two hundred fifty euro) each;

2.- Subscription, intervention of the subscriber and full payment of all the new shares by contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against the company in favour of the Sole Partner;

3.- Acceptation by the managers of the Company;

4.- Amendment of article 8 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partner decides what follows:

First resolution:

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 300,000 (three hundred thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 125,000 (one hundred twenty five thousand euro) to EUR 425,000 (four hundred

twenty five thousand euro) by the issue of 1,200 (one thousand two hundred) new shares having a par value of EUR 250 (two hundred fifty euro) each, to be subscribed and fully paid up by waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing in favour of the Sole Partner, amounting to EUR 300.000 (three hundred thousand euro).

Second resolution:

It is decided to admit the subscription of the 1,200 (one thousand two hundred) new shares by the Sole Partner.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the Sole Partner, which declared to subscribe to the 1,200 (one thousand two hundred) new shares and to fully pay them up by irrevocable waiver of its claim existing against the Company.

The evidence of existence, of the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by a statement account of the Company where the said loan appears and by a certificate of acknowledgement of loan signed by the managers of the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene the current managers of the Company, all of them here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective irrevocable waiver of claims, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution:

By virtue of the foregoing resolutions, the share capital is now fully subscribed by "ADAAFA Group Limited", prenamed, for 1,700 shares.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is decided to amend article 8 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 425,000 (four hundred twenty five thousand euro) represented by 1,700 (one thousand seven hundred) shares with a par value of EUR 250 (two hundred fifty euro) each."

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mil neuf, le vingt-huit mai.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 137.183 constituée suivant acte reçu le 7 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 930 du 15 avril 2008, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentant, le 31 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1170 du 14 mai 2008.

Comparaît:

"ADAAFA Group Limited", une société de droit chypriote, ayant son siège social à Nicosie, enregistrée au registre de commerce de Nicosie sous le numéro HE 217302 ("l'Associé Unique"),

ici représenté par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 300.000 (trois cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille euros) à EUR 425.000 (quatre cent vingt-cinq mille euros) par l'émission de 1.200 (mille deux cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 250 (deux cent cinquante euros) chacune;

2.- Souscription, intervention des souscripteurs et libération de toutes les nouvelles parts par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la Société au profit de l'Associé Unique;

3.- Acceptation par les gérants de la Société;

4.- Modification afférente de l'article 8 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'Associé Unique décide ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 300.000 (trois cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille euros) à EUR 425.000 (quatre cent vingt-cinq mille euros) par l'émission de 1.200 (mille deux cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 250 (deux cent cinquante euros) chacune, souscrites intégralement et libérées par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société au profit de l'Associé Unique, s'élevant à EUR 300.000 (trois cent mille euros).

Deuxième résolution:

Il est décidé d'admettre la souscription des 1.200 (mille deux cents) parts sociales nouvelles par l'Associé Unique.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite l'Associé Unique a déclaré souscrire aux 1.200 (mille deux cents) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence d'un montant de EUR 300.000 (trois cent mille euros).

L'Associé Unique déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un état comptable de la Société où la dette afférente apparaît et par un certificat de reconnaissance de dette signé par les gérants de la Société.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur la renonciation à une créance effectuée et confirment la validité des souscriptions et libérations.

Troisième résolution:

En vertu des résolutions qui précèdent, le capital social est maintenant entièrement souscrit par ADAFA Group Limited, prénommés, pour 1.700 parts sociales.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 425.000 (quatre cent vingt-cinq mille euros), représenté par 1,700 (mille sept cents) parts sociales de EUR 250 (deux cent cinquante euros) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500.- (mille cinq cents euros).

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionnés ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire instrumentant, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2009. Relation: LAC/2009/21735. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009078573/242/155.

(090093551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Erma Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 10.573.

Les comptes annuels au 31 DÉC 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078413/10.

(090091048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Geluco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 14.992.

Les comptes annuels au 31 DÉC 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078412/10.

(090091050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

European NPL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.186.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009078414/10.

(090090965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

**RESONOR Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Holding de Financement et de Développement S.A.).**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 98.531.

L'an deux mille neuf, le deux avril.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOLDING DE FINANCEMENT ET DE DEVELOPPEMENT S.A. avec siège social à L-1258 Luxembourg 6, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au

registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 98.531, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 22 décembre 2003, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 234 en date du 27 février 2004 . L'Assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal CAMBIER, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Yves GIRAUD, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de la dénomination sociale de la société et modification de l'article un alinéa 2 des statuts.
- 2) Fixation du siège social
- 3) Révocation de trois administrateurs, et du commissaire aux comptes.
- 4) Nomination de trois administrateurs et d'un commissaire aux comptes pour une durée de six ans.
- 5) Engagement de la société vis-à-vis des tiers.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent le deuxième alinéa de l'article un des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de RESONOR Luxembourg S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer à compter de ce jour:

a) de leurs fonctions d'administrateurs:

- QUESTINA S.A., avec siège social à Tortola, Akara Building, 24 de Castro Street, Wackhams Kay 1, Road Town (Iles Vierges Britanniques), enregistrée sous le numéro 441803;

- UVENSIS S.A., avec siège social à Tortola, Akara Building, 24 de Castro Street, Wickhams Kay 1, Road Town (Iles Vierges Britanniques), enregistrée sous le numéro 441799;

- Monsieur Gilles BOUNEOU, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2418 Luxembourg, 5 rue de la Reine.

b) de sa fonction de commissaire aux comptes:

- DANA SERVICES S.à.r.l avec siège social à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 71.643,

et leur accorde décharge pour l'accomplissement de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide:

a) de nommer comme nouveaux administrateurs à compter de ce jour, pour une durée de six années, savoir:

- Monsieur Sacha DUPONT, demeurant à L-5862 Hespérage, 3, rue de la Montagne.

- Monsieur Yves HUART, demeurant à B-6700 Arlon, 17, rue Nouvelle.

- ROYAL Luxembourg SOPARFI S.A., avec siège social à L-2714 Luxembourg, rue du Fort Wallis.

b) et de nommer comme commissaire aux comptes:

- La société SAIRDEFI S.A., ayant son siège social à L-8395 Septfontaines, 6, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 29.655.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle en l'an 2015.

Cinquième résolution

L'assemblée confirme que conformément à l'article 8 in fine des statuts vis-à-vis des tiers la société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Muhovic; Cambier; Giraud, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 avril 2009. Relation: EAC/ 2009/4147. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009078581/203/78.

(090094233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Marbrerie Mosar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4559 Differdange, Um Bau.

R.C.S. Luxembourg B 68.755.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078430/10.

(090091182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Compagnie de Gestion Foncière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 73.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE DE GESTION FONCIERE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009078427/11.

(090091147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Vimark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 81.560.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2009078418/11.

(090090947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Kuylenstierna & Skog S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 74.203.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration et du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du 17 Avril 2009, que:

- 1) Le mandat des Administrateurs Mlle Elisabeth Skog, M Johan Kuylenstierna a été renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2009.
- 2) M François Winandy et M Björn Carlson ont été appelées à la fonction d'administrateur de la société jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2009.
- 3) Ernst & Young S.A., Luxembourg a été nommé auditeur Le mandat de Ernst & Young S.A. se terminera à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2009.
- 4) Le mandat des responsables de la gestion journalière Mlle Elisabeth Skog et M Johan Kuylenstierna a été renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Juin 2009.

Kuylenstierna & Skog S.A.

Johan Kuylenstierna / Elisabeth Skog

Référence de publication: 2009077092/22.

(090091922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Monalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 45.986.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 26 mai 2009 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Monsieur Albert AFLALO,

* Madame Joëlle MAMANE,

* Mademoiselle Marie-Laure AFLALO.

- A été élue au poste de Commissaire aux comptes, en remplacement de M. Patrick Aflalo, dont le mandat est arrivé à échéance:

* Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS sous le N° 67.501, sise «Le Dôme», Espace Pétrusse, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009077081/21.

(090091711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Two BB Textile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 15, Om Eer.
R.C.S. Luxembourg B 84.361.

—
Außerordentliche Generalversammlung

Am Montag, den 25.05.2009 sind im Geschäftssitz der Gesellschaft „Two BB Textile S.à.r.l.“ erschienen:

1. Herr Henryk Marian Zaleski, Geschäftsmann, geboren in Cieszyn (Polen), am 01.11.1955, wohnhaft in L-6850 Manternach, 15, Om Eer,

2. Herr Dezsö Földesi, Geschäftsmann, geboren in Hödmezövasarhely (Ungarn), am 27.05.1942, wohnhaft in H-6800 Hödmezövasarhely, Maria Valeria N. 5

3. Frau Patricia Steichen geboren Zaleski in Bielsko-Biala (Polen), am 23.01.1978, wohnhaft in L- 2129 Howald, 11, rue Marie-Astrid.

Herr Zaleski ist alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Two BB Textile S.à.r.l.“, mit dem Sitz in L-6850 Manternach, 15, Om Eer, eingetragen im Handelsregister Luxemburg, unter der Nummer B 84361, gegründet unter ehemals „Global Stocks S.à.r.l.“ laut Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 06.11.2001 und geändert am 18.03.2003 laut Urkunde Nr.: 132/2003.

Das Gesellschaftskapital ist eingeteilt in 500 (fünfhundert) Gesellschaftsanteile und ist wie folgt gezeichnet:

| | |
|---|-----|
| 1. Herr Henryk Zaleski, vorbenannt, fünfhundert Anteile | 500 |
| Total: fünfhundert Anteile | 500 |

Der Gesellschafter erklärt eine Generalversammlung der Gesellschaft abzuhalten und folgende Beschlüsse zu beschließen:

Erster Beschluss.

Herr Dezsö Földescsi, der bisherige administrativer Geschäftsführer und Herr Henryk Zaleski, der bisheriger technischer Geschäftsführer treten mit der heutiger Datum aus den Funktionen der v.g. Geschäftsführer der Gesellschaft „Two BB Textile S.à.r.l.“ ab.

Zweiter Beschluss

Die Position des neuen Geschäftsführers übernimmt ab den heutigen Datum Frau Patricia Steichen-Zaleski.

Aufgenommen wurde in Manternach, den 25.05.2009.

Dezsö Földesi / Henryk Zaleski / Patricia Steichen-Zaleski

Gesellschafter / - / Geschäftsführung

Référence de publication: 2009077031/33.

(090092210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Tishman Speyer Karlshoefe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 77.925,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.374.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 avril 2009 que:

- Mr. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 23 Cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange (Luxembourg), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat.

- Ms. Lily Daniel, née le 27 août 1978 en Caroline du Nord (Etats-Unis d'Amérique), ayant pour adresse 73 Crown Lodge, 12 Elystan Street, SW3 3PR Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

- Mr. Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych WC2B 4AE à Londres (Royaume-Uni), a été nommé Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Ms. Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Mr. Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille (France), ayant son adresse professionnelle au 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 mai 2009 que:

- Ms. Géraldine Copeland-Wright, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant pour adresse professionnelle au 14 Kingsway WC2B 6LH Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2009077103/37.

(090092471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Negustori Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.229.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 15 juin 2009

Première résolution

L'Assemblée décide de prolonger le mandat d'Administrateur ci-après:

- Madame Marie Immacolata FLORANGE

Le mandat d'Administrateur est prolongé jusqu'en 2010 lors de l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes au 31.12.2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Negustori Europe SA
Signature

Référence de publication: 2009076974/17.

(090091889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Ramsac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.670.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2009 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Dott. Fausto ORTELLI, réviseur d'entreprise, avec adresse professionnelle à CH-6901 Lugano, Via Soave, 2.

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

- Monsieur Nicolas SCHAEFFER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

b) commissaire aux comptes

- Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élu expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Pour extrait conforme
Pour le conseil d'administration
Signature

Référence de publication: 2009076860/25.

(090091293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

DEFILUX (Développement et Finance Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 102.298.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2009 que le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

1. a) administrateurs

- Monsieur Stéphane ORDENER, employé privé, né en France à Creutzwald en date du 27 décembre 1971, demeurant à L-5651 Mondorf-les Bains, 20, rue Paul Eyschen

- Madame Laurence BIHR, née BENA, dirigeante de société, née le 3 août 1967 à Metz, demeurant à F-57130 VAUX, 15, résidence Thiéchamp

- Madame Béatrice DELHOTAL, née BONNIER, née le 22 mars 1968 à LUXEUIL LES BAINS F-70 300, demeurant à F-57245 MECLEUVES (France), 43, rue de la Croix du Mont,

b) commissaire aux comptes

- Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, né le 16 février 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en l'an 2010.

2. Les pouvoirs d'administrateur-délégué de catégorie «A» de Monsieur Stéphane ORDENER et d'administrateur-délégué de catégorie «B» de Madame Laurence BIHR sont confirmés et reconduits pour la même période.

Luxembourg, le 20 juin 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude GEIBEN

Par délégation

Référence de publication: 2009077134/29.

(090092459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Canisse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 75.168.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange le 18 juin 2009

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Marco RIES a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LTD, ayant son siège social au 41 Chalton Street, GB-LONDON NW1 1JD, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Bertrange, le 18 juin 2009.

Pour CANISSE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009077095/16.

(090091928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

CELSIUS EUROPEAN Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.026.700,00.**

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.347.

—
EXTRAIT RECTIFICATIF

L'erreur a été commise sur l'Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé prises en date du 27 mars 2009, publié sous référence L090083659.05. L'extrait a été signé par erreur par Monsieur Godfrey Abel au lieu de Monsieur Michael Chidiac, Gérant.

Les Gérants de la Société Madame Martina Schümann et Monsieur Michael Chidiac décident d'exécuter l'extrait à nouveau comme suit:

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 27 mars 2009

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Madame Patricia Schon, en tant que gérante de la Société avec effet au 27 mars 2009;

- De nommer:

* Madame Martina Schuemann, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérante de la Société avec effet au 27 mars 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2009.

Martina Schuemann / Michael Chidiac

Gérante / Gérant

Référence de publication: 2009077091/25.

(090091916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.449.

—
Veuillez noter qu'en date du 22 juin 2009, la société en commandite simple IRONBRIDGE CAPITAL 2003/4 LP, a transféré ses 44.910 parts sociales de classe D à la société à responsabilité limitée Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 104 449, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009077082/16.

(090091735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Canussel Dopo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 97.629.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 20 avril 2009 que:

- A démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 22 janvier 2009:

* Monsieur Markus HUMM, né le 18.07.1957 à Sevelen / Suisse de résidence à CH-6314 Unterägeri, Seehofstrasse, 6.

- A été élu au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

* Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de société, né le 18/12/1970 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Monsieur Hannjörg HERETH, industriel, né le 03/03/1936 à Gleiwitz (Allemagne), demeurant au 53 Rua Cardinal Camelo, Guaranesia/MG (Brésil).

* Madame Joëlle MAMANE, administrateur de société, née le 14/01/1951 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

A été réélue au poste de Commissaire aux comptes:

- Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 67.501, et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, «Le Dôme» Espace Pétrusse - 2, Avenue Charles de Gaulle.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009077080/27.

(090091716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Gentleways S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 146.686.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre juin.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Louis Alexandre Cédric LESCHALLIER DE LISLE, comptable,

né le 4 septembre 1977, à Séville (Espagne), de nationalité française, demeurant à CH-1224 Chêne-Bougeries (Suisse),
Chemin de Grange Canal 20A,

ici représenté par Maître Canan CETIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une pro-
curation sous seing privé donnée en date du 8 mai 2009.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant,
demeurera annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et
notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "GENTLEWAYS S.à
r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la
vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques,
de tous brevets, de toutes marques de fabrique ou de commerce, de tous noms de domaines, ainsi que de tous dessins
et de tous modèles.

La société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxem-
bourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre
manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces,
l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et
au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise
au moyen de prêts, de garanties ou autrement. La société peut réaliser toutes les opérations mobilières, immobilières,
financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en
association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient
des intérêts. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation
d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle
de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre
manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires
et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître
nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. A l'intérieur de la commune de Luxembourg, il peut être transféré
sur simple décision du Conseil de Gérance ou du gérant unique.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision des associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR), représenté par CINQ CENTS
(500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune
d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents,

jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et le créancier-gagiste.

Toutefois les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul nu-propriétaire.

Art. 8. L'associé qui désire céder tout ou partie de ses parts ou les héritiers d'un associé décédé devront en informer la gérance par lettre recommandée, en indiquant le nombre des parts qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces parts. Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les parts concernées aux autres associés au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de la part telle que confirmée le cas échéant par une expertise d'un réviseur d'entreprises indépendant.

Dans la huitaine de la réception de cette lettre, la gérance transmet par lettre recommandée aux autres associés cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces parts proportionnellement au nombre de parts dont ils sont propriétaires.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer la gérance dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la huitaine de l'expiration de ce dernier délai, la gérance avisera les associés ayant exercé leur droit de préemption du nombre de parts sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans la quinzaine s'ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces parts.

Dans la huitaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, la gérance adressera à l'associé désireux de céder ses parts ou à l'héritier ou aux héritiers de l'associé décédé, une lettre recommandée indiquant le nom des associés qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre de parts dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre de parts que la société rachètera elle-même. A compter de la réception de cette lettre, l'associé, ou le ou les héritiers, seront libres de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession les parts qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres associés ou la Société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations. Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Les pouvoirs du gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

La gérance ne peut constituer une hypothèque sur un immeuble social ni un nantissement sur un fonds de commerce de la société sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Simple mandataire, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital, le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

La liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social sera fixé le jour de la constitution de la société et se finira le 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant, représenté comme dit ci-avant souscrit l'intégralité du capital comme suit:

| | |
|---|------------------|
| Monsieur Louis Alexandre Cédric LESCHALLIER DE LISLE, précité | <u>500 parts</u> |
| TOTAL: | 500 parts |

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve à la disposition de la société ce que le notaire instrumentaire constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mises à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent Euros (EUR 1.100).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, après s'être déclaré valablement convoqué, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Louis Alexandre Cédric LESCHALLIER DE LISLE, comptable, né le 4 septembre 1977, à Séville (Espagne), de nationalité française, demeurant à CH-1224 Chêne-Bougeries, Chemin de Grange Canal, 20A, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances, par signature conjointe avec le gérant administratif.

Deuxième résolution

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée: Monsieur Patrice FABRE, gérant de fortune, né le 21 avril 1960 à Bar-Le-Duc (France) et demeurant à L-5690 Ellange, 8, Auf den Ewent, qui aura le pouvoir d'engager la société par signature conjointe avec celle du gérant technique. Il peut conférer ces pouvoirs à un tiers.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C. Cetin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 juin 2009. Relation: LAC/2009/21959. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009077838/220/152.

(090092835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.